

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 1^{er} décembre 2015, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
Madame Lise Lalonde, conseillère

EST ABSENT : Monsieur Michel Bédard, conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 19H30.

RÉSOLUTION 8400-12-2015
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ADOPTER l'ordre du jour après en avoir retiré l'item suivant :

5.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

et y avoir ajouté l'item suivant :

5.14 Appui au projet de radio commerciale – Région Mont-Tremblant

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2015

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Subventions aux organismes à but non lucratif

5.2 Dépôt de la liste des personnes engagées

5.3 Autorisation à la Fondation de l'externat Sacré-Cœur pour la course de relais Rosemère – Mont-Tremblant

5.4 Dépôt de l'extrait du registre contenant les déclarations visées au code d'éthique des membres du conseil municipal et au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

5.5 Retiré

5.6 Nomination du maire suppléant

5.7 Octroi de contrat pour services informatiques pour l'année 2016

- 5.8 Demande de versement de la subvention pour l'amélioration du réseau routier
- 5.9 Dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et acceptation du déficit établi
- 5.10 Approbation de la quote-part finale pour le Domaine Bellevue pour l'année 2015
- 5.11 Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre de la politique nationale de la ruralité (pacte rural)
- 5.12 Demande au Ministère des transports visant la mise en place d'une voie de contournement pour le sentier de motoneige provincial 317 entre Saint-Faustin-Lac-Carré et Mont-Tremblant
- 5.13 Protocole d'entente avec la MRC des Laurentides, la RIDR et la RITL, dans le cadre du projet sur la collecte de matières organiques, phase III
- 5.14 Appui au projet de radio commerciale – Région Mont-Tremblant

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
- 6.2 Dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 6.3 Virements de crédits budgétaires et affectations
- 6.4 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 6.5 Annulation de deux comptes à recevoir
- 6.6 Acceptation de la proposition de la Caisse populaire Desjardins Mont-Tremblant et du Centre financier aux entreprises Desjardins des Laurentides pour services financiers

7. GREFFE

- 7.1 Nouveau site web - Affectation de crédits

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Adoption du règlement numéro 241-2015 décrétant l'acquisition d'une rétrocaveuse et autorisant un emprunt
- 8.2 Octroi d'un contrat à Gilbert P. Miller et fils Ltée pour l'entretien estival du chemin Desjardins pour la saison 2016
- 8.3 Octroi du contrat pour l'acquisition d'une camionnette
- 8.4 Projet de traverse piétonnière rue Principale à l'intersection de la rue du Domaine-Lachaine - Demande au MTQ

9. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

- 9.1 Demande de permis assujettie au P.I.I.A-005 visant la rénovation du bâtiment principal sur la propriété située au 40, rue du Tour de la Terre, Lot 30A-2-6 et une partie du Lot 30A du Rang VII
- 9.2 Demande d'usage conditionnel visant l'agrandissement d'une « Tour de télécommunication » sur la propriété située sur le chemin des Faucons, partie du Lot 43 du Rang II
- 9.3 Demande de dérogation mineure visant la superficie d'un quai sur la propriété située au 2013, chemin du lac Sauvage, Lots 37-3 et 37-18 du Rang II

- 9.4 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-005 visant l'aménagement d'un chemin d'accès sur une propriété située sur le chemin Chaloux, Lot A-133 du Bloc A
- 9.5 Demande de dérogation mineure visant l'aménagement d'un chemin d'accès sur la propriété située sur le chemin Chaloux, Lot A-1333 du Bloc A
- 9.6 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-002 visant la rénovation du bâtiment principal sur la propriété située au 306, rue de la Gare, partie du Lot 27A-10 du Rang VII

10. COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 11.1 Renouvellement de mandats de membres du comité consultatif en environnement
- 11.2 Renouvellement de mandats de membres du comité consultatif d'urbanisme
- 11.3 Avis de motion - règlement numéro 232-1-2015 amendant le règlement 232-2014 établissant un programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur du noyau villageois de Lac-Carré

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

- 12.1 Adoption du plan de sécurité civile
- 12.2 Prolongation de la politique salariale et de relations de travail des pompiers volontaires

13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Demandes financières et de services des organismes
- 13.2 Renouvellement des mandats de membres du comité consultatif sur le sport et les loisirs
- 13.3 Renouvellement des mandats de membres du comité consultatif sur la culture
- 13.4 Conclusion d'un protocole d'entente avec la Société d'histoire de la Repousse pour l'année 2016
- 13.5 Retiré
- 13.6 Signature d'une lettre d'entente avec le syndicat concernant les surveillants de patinoire
- 13.7 Embauche de surveillants de patinoires

14. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 8401-12-2015
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8402-12-2015
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le versement des subventions suivantes :

ORGANISME	MONTANT
Paroisse Sainte-Trinité Guignolée	200 \$
Club Richelieu Mont-Tremblant (Centre collégial de Mont-Tremblant)	1 000 \$

D'AUTORISER le virement de crédits suivant :

Du compte 02 11000 999 :	816.82 \$
Au compte 02 19000 971 :	816.82 \$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des personnes engagées conformément à l'article 165.1 du Code municipal.

RÉSOLUTION 8403-12-2015

AUTORISATION À LA FONDATION DE L'EXTERNAT SACRÉ-COEUR POUR LA COURSE À RELAIS ROSEMÈRE - MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Externat Sacré-Cœur organise une activité de levée de fonds sous la forme d'une course à relais, de Rosemère à Mont-Tremblant ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement prévoit le passage des coureurs sur le territoire de Saint-Faustin-Lac-Carré, tel que décrit au trajet de la course déposé le 5 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE les coureurs seront escortés par la Sûreté du Québec.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le passage à Saint-Faustin-Lac-Carré des coureurs participant à la course à relais organisée par la Fondation de l'Externat Sacré-Cœur le samedi 14 mai 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE CONTENANT LES DÉCLARATIONS VISÉES AU CODE D'ÉTHIQUE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le directeur général mentionne qu'aucune déclaration n'a été inscrite au registre des employés ni au registre des membres du conseil municipal au cours de la dernière année.

RÉSOLUTION 8404-12-2015

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du Code municipal, un maire suppléant peut être nommé parmi les conseillers ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 210.24 de *la Loi sur l'organisation territoriale municipale*, le maire suppléant peut siéger au conseil de la M.R.C des Laurentides en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

DE NOMMER le conseiller André Brisson à titre de maire suppléant pour la Municipalité et la MRC des Laurentides, pour une période d'un an, soit du 4 novembre 2015 au 1^{er} novembre 2016 ;

D'AUTORISER le maire suppléant à signer les chèques et autres titres municipaux, conformément aux dispositions de la résolution 4878-07-2008.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8405-12-2015

OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES INFORMATIQUES POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE D.L. Solutions Informatiques Inc. a déposé sa proposition de contrat de services pour l'entretien et la mise à jour du réseau informatique pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'OCTROYER à D.L. Solutions Informatiques Inc. un contrat de service pour l'entretien et

la mise à jour du réseau informatique au coût de 501.70 \$ par mois plus les taxes applicables, pour un total annuel de 6 020.40 \$ plus taxes ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties et d'en autoriser le paiement immédiat afin de bénéficier d'un escompte de 5 %, soit un montant de 301.02\$ plus taxes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8406-12-2015

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports a accordé à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré une subvention au montant de 17 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration ont été exécutés sur le chemin du Lac-Colibri pour un montant total de 476 828 \$.

Il est proposé Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac-Colibri, pour un montant subventionné de 17 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports ;

DE DÉCLARER que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses mentionnées, sur le chemin du Lac-Colibri dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8407-12-2015

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014 ET ACCEPTATION DU DÉFICIT ÉTABLI

CONSIDÉRANT QUE les états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ont été produits pour l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Faustin-Lac-Carré ;

CONSIDÉRANT QUE le déficit d'exploitation réel apparaissant aux états financiers est de 20 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle de la Municipalité représente 10% du montant du déficit, soit 2 400 \$.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

DE PRENDRE NOTE du dépôt des états financiers déposés et d'accepter le déficit établi au montant de 20 400 \$ pour l'année 2014.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8408-12-2015

APPROBATION DE LA QUOTE-PART FINALE POUR LE DOMAINE BELLEVUE POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé en date du 4 novembre 2014, le montant de la quote-part projetée pour l'exercice 2015 pour le Domaine Bellevue, au montant de 3 052.62 \$;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part finale s'élève à 3 221.89 \$.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'APPROUVER la quote-part révisée pour le supplément de loyer pour le Domaine Bellevue pour l'année 2015 au montant de 3 221.89 \$;

D'AFFECTER un montant de 169.27 \$ du code 01 27900 520 pour le paiement de cette somme.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 8409-12-2015

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ (PACTE RURAL)

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite présenter, dans le cadre de la politique nationale de la ruralité (pacte rural) année 2015, le projet de desserte internet, secteur des lacs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE DÉPOSER à la MRC des Laurentides dans le cadre du programme « Politique Nationale de la Ruralité » le projet précité ;

DE NOMMER Monsieur Gilles Bélanger, directeur général, pour agir à titre de répondant officiel et de l'autoriser à signer tous les documents requis dans le cadre de la présentation dudit projet, incluant le protocole d'entente à être conclu.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8410-12-2015

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS VISANT LA MISE EN PLACE D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT POUR LE SENTIER DE MOTONEIGE PROVINCIAL 317 ENTRE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ ET MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT QU'un projet est en développement depuis plusieurs années afin de permettre à la motoneige de traverser le territoire de la Municipalité, contournant ainsi la portion du Parc linéaire le P'tit train du Nord interdite à la motoneige ;

CONSIDÉRANT le potentiel récréotouristique important de l'industrie de la motoneige dans

la région ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est favorable à un sentier qui serait situé dans l'emprise de la route 117 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite depuis plusieurs années mettre en valeur l'entrée de la Municipalité dans le secteur du viaduc Mont Blanc et que pour ce faire, elle a acquis un terrain sur la rue Principale et s'apprête à y investir des sommes importantes dans le but de mettre en valeur l'entrée de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge essentiel d'intégrer harmonieusement le sentier de motoneige à cette propriété et aux aménagements publics du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de discussions avec les représentants du Ministère des transports, la Municipalité a, à maintes reprises, formulé des propositions au Ministère des transports concernant la circulation automobile dans le secteur, notamment en regard du réaménagement de la bretelle d'accès à la route 117 nord ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de planifier l'aménagement du secteur en tenant compte de tous les impacts sur le réseau routier.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

DE DEMANDER au Ministre des transports du Québec, Monsieur Robert Poëti, que soit entreprise dès que possible la construction du sentier de contournement pour la circulation de la motoneige ;

DE DEMANDER au Ministère des transports de tenir compte des besoins d'aménagement et d'urbanisme de la Municipalité dans la conception de celui-ci.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8411-12-2015

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRC DES LAURENTIDES, LA RIDR ET LA RITL, DANS LE CADRE DU PROJET SUR LA COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES, PHASE III

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et les villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, il est possible de conclure des ententes intermunicipales aux fins de leur compétence entre les villes et les municipalités, quelle que soit la loi qui les régit ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 621 et suivants du code municipal du Québec et articles 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et ville, il est possible de conclure des ententes entre villes, municipalités et régies, quelle que soit la loi qui les régit ;

CONSIDÉRANT QUE la RIDR, conjointement avec ses partenaires, continue le projet visant à effectuer la collecte, le transport et la disposition des matières organiques sur le territoire qu'elle dessert ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a comme principal objectif de tester différents équipements et différentes méthodes de collecte ;

CONSIDÉRANT QUE la RIDR agit dans ce projet à titre de coordonnatrice et responsable du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la RITL agit dans ce projet à titre de fournisseur de services dans le cadre du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC agit dans ce projet à titre de responsable de la compétence quant à certains domaines quant aux matières résiduelles sur le territoire étant l'objet des présentes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité agit à titre de partenaire du projet.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir entre la RIDR, la RITL, la MRC, et la municipalité concernant la phase III du projet sur la collecte des matières organiques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8412-12-2015

APPUI AU PROJET DE RADIO COMMERCIALE – RÉGION MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT QU'un projet de radio de type commercial est en voie de voir le jour dans la région de Mont-Tremblant ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cette entreprise consiste à offrir à tous les auditeurs un service de radiodiffusion qui ciblera les commerces, entreprises, institutions et organismes locaux ;

CONSIDÉRANT QUE cette radio permettra aux entreprises locales de se faire connaître par la publicité diffusée sur ses ondes ;

CONSIDÉRANT QUE cette radio permettra de plus aux entreprises locales de diffuser dans leurs commerces un poste de radio à l'affût des actualités régionales (événements, nouvelles, actualité, festivals etc) ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une entreprise qui créera des emplois stables et permanents ;

CONSIDÉRANT QUE ce média se veut à caractère local et régional et qu'il apporterait un lien d'appartenance fort en ce qui a trait aux événements, nouvelles et informations et tiendra la population renseignée sur ce qui se passe dans leur région ;

CONSIDÉRANT QUE la région a déjà bénéficié d'une station de radio locale de 1975 à 1981 et qu'elle était très prisée par la population ;

CONSIDÉRANT QUE notre région a connu un essor remarquable depuis cette époque et qu'il est raisonnable de croire qu'un tel projet a de grandes chances de succès ;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs du projet doivent déposer une demande de licence commerciale auprès du CRTC et qu'afin de renforcer cette démarche l'appui du milieu est requis.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPUYER le projet de radio commerciale présenté par Messieurs Francis Charlebois, Normand Hamelin et Alain Bérubé auprès du CRTC.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8413-12-2015

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés numéro 292-12-2015 du 22 octobre au 18 novembre 2015 totalise 396 128.44\$ et se détaille comme suit :

Chèques:	205 836.90\$
Transferts bancaires :	107 252.90\$
Salaires et remboursements de dépenses	

du 22 octobre au 18 novembre 2015 :

83 038.64\$

Total :

396 128.44\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'APPROUVER la liste des déboursés portant le numéro 292-12-2015 ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 22 octobre au 18 novembre 2015 pour un total de 396 128.44\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires préparée par le service de la trésorerie.

RÉSOLUTION 8414-12-2015 VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATIONS

CONSIDÉRANT QUE les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel le directeur général peut procéder aux virements budgétaires nécessaires ;

CONSIDÉRANT QU'à l'extérieur de ce cadre réglementaire, les virements et affectations proposés doivent faire l'objet d'une approbation du conseil.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE PROCÉDER aux virements de crédits et affectations tels que détaillés au tableau préparé par le service de la trésorerie et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 24 octobre au 20 novembre 2015 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 8415-12-2015
ANNULATION DE DEUX COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE deux comptes à recevoir ont été impossible à percevoir malgré les procédures entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande la radiation de ces deux comptes à recevoir.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE RADIER définitivement les comptes à recevoir suivants :

- Facture numéro 1351 du 20 avril 2014 au montant de 4,033.46 \$ plus intérêts.
- Facture numéro 1220 du 22 juin 2013 au montant de 942.11 \$ plus intérêts.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8416-12-2015
ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MONT-TREMBLANT ET DU CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DESJARDINS DES LAURENTIDES POUR SERVICES FINANCIERS

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Populaire Desjardins Mont-Tremblant et le Centre financier aux entreprises Desjardins des Laurentides offre un renouvellement de l'entente pour l'ensemble des services financiers requis par la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2016, aux mêmes termes et conditions que ceux actuellement en vigueur, soit un coût de 275 \$ par mois, pour un total annuel de 3 300\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'ACCEPTER la proposition de renouvellement déposée par la Caisse Populaire Desjardins Mont-Tremblant et le Centre financier aux entreprises Desjardins des Laurentides, et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8417-12-2015
NOUVEAU SITE WEB - AFFECTATION DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT QUE le site web municipal est arrivé à la fin de sa vie utile puisqu'il n'est plus adapté aux technologies récentes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite offrir à ses citoyens un nouveau site web amélioré et accessible qui facilitera la navigation, tant sur ordinateurs que sur téléphones mobiles ou tablettes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter un montant provenant du surplus libre pour la conception du nouveau site web.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D’AFFECTER la somme de 5 000 \$ du surplus libre au projet de nouveau site internet.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 8418-12-2015
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2015 DÉCRÉTANT L’ACQUISITION
D’UNE RÉTROCAVEUSE ET AUTORISANT UN EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite faire l’acquisition d’une rétrocaveuse ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ladite acquisition, un emprunt est requis ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions contenues au deuxième alinéa de l’article 1063 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été donné le 3 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l’avoir lu.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D’ADOPTER le règlement numéro 241-2015 décrétant l’acquisition d’une rétrocaveuse et autorisant un emprunt, après avoir renoncé à sa lecture.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

REGLEMENT NUMÉRO 241-2015

DÉCRÉTANT L’ACQUISITION D’UNE RÉTROCAVEUSE
ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 212 000 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire l’acquisition d’une rétrocaveuse ;

ATTENDU QUE pour réaliser ladite acquisition, un emprunt est requis ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions contenues au deuxième alinéa de l’article 1063 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné le 3 novembre 2015.

LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 :

Le Conseil est autorisé à effectuer des dépenses pour l’acquisition d’une rétrocaveuse pour un montant de 185 000 \$ plus les taxes

applicables, soit un grand total de 212 000 \$.

ARTICLE 2 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 212 000 \$ sur une période de quinze ans.

ARTICLE 3 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION 8419-12-2015
OCTROI D'UN CONTRAT À GILBERT P. MILLER ET FILS LTÉE POUR L'ENTRETIEN ESTIVAL DU CHEMIN DESJARDINS POUR LA SAISON 2016

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du processus de prise en charge de l'entretien du chemin Desjardins, une offre de services a été demandée à Gilbert P. Miller et Fils Ltée pour l'entretien estival dudit chemin.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'OCTROYER à Gilbert P. Miller et Fils Ltée. le contrat pour l'entretien estival du chemin Desjardins pour l'année 2016, pour un montant de 3 200 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à sa soumission déposée le 5 novembre 2015 ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8420-12-2015
OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé par voie d'invitation écrite pour l'acquisition d'une camionnette auprès de trois fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé une offre le 23 novembre 2015, à savoir :

Fournisseur	PRIX TOTAL SOUMISSIONNÉ (incluant taxes)
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée.	38 882.25 \$
St-Jérôme Chevrolet Buick GMC	39 098.39 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée est la plus basse et est conforme au devis préparé par la Municipalité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'OCTROYER à Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée le contrat pour l'acquisition d'une camionnette au coût de 33 818.00 \$ plus taxes, totalisant 38 882.25 \$ le tout conformément à son offre déposée le 23 novembre 2015 et aux conditions édictées au devis ;

D'AUTORISER Monsieur Martin Letarte, directeur des travaux publics, à signer le contrat à intervenir entre les parties et à effectuer toutes les démarches utiles auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec ;

D’AFFECTER un montant de 35 700 \$ du fonds de roulement à l’acquisition de cette camionnette (incluant les frais inhérents). Le montant sera remboursable sur une période de dix ans à compter de 2016.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 8421-12-2015 **PROJET DE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE RUE PRINCIPALE À L’INTERSECTION DE LA** **RUE DU DOMAINE-LACHAINE - DEMANDE AU MTQ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé au réaménagement de l’intersection des rues Principale et de la Gare afin d’optimiser la sécurité routière dans le secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a aménagé un trottoir du côté de la rue de la Gare afin d’établir des liens piétonniers dans le noyau villageois ;

CONSIDÉRANT QU’une traverse piétonnière était identifiée dans les plans de conception soumis au MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du secteur doivent traverser la rue Principale afin d’accéder aux boîtes postales communautaires.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE DEMANDER au MTQ l’autorisation pour l’établissement d’une traverse piétonnière sur la rue Principale entre les intersections de la rue du Domaine-Lachaine (nord et sud).

Cette proposition est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8422-12-2015 **DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-005 VISANT LA RÉNOVATION DU** **BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 40, RUE DU TOUR-DE-LA-** **TERRE, LOT 30A-2-6 ET UNE PARTIE DU LOT 30A-1 DU RANG VII**

CONSIDÉRANT QU’une demande de permis a été déposée au *Service de l’urbanisme et de l’environnement* par madame Johanne Richard, en faveur de la propriété située au 40, rue du Tour-de-la-Terre, lot 30A-2-6 et une partie du lot 30A-1 du rang VII ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l’intérieur de la zone Ha-768, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la construction d’une toiture pour regrouper deux toitures existantes sous la même, le revêtement de cette toiture serait de tôle vert forêt ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer le respect du critère B-1 sur l'intégration des matériaux de revêtement, il y a lieu de recommander la condition suivante :

- que la couleur de la tôle soit brune pour s'agencer avec le bardeau de cèdre déjà présent ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les critères d'évaluation du P.I.I.A.-005 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1788-11-2015, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis, le tout à la condition mentionnée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ACCEPTER la demande de permis en faveur de la propriété située au 40, rue du Tour-de-la-Terre, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8423-12-2015

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL VISANT L'AGRANDISSEMENT D'UNE « TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION » SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE CHEMIN DES FAUCONS, PARTIE DU LOT 43 DU RANG II

CONSIDÉRANT QU'une demande d'usage conditionnel a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par Bell Mobilité inc., mandataire pour Hydro-Québec Région Laurentides en faveur de la propriété située sur le chemin des Faucons, partie du lot 43 du rang II ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à permettre l'agrandissement d'une « tour de télécommunication », laquelle est assujettie à la procédure d'acceptation des usages conditionnels conformément au *Règlement sur les usages conditionnels* numéro 201-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage proposé respecte les critères d'évaluation du *Règlement sur les usages conditionnels* numéro 201-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une structure existante est préférable à la construction d'une nouvelle structure ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1789-11-2015, recommande au conseil municipal d'accepter la demande d'usage conditionnel, le tout tel que présenté ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ACCEPTER la demande d'usage conditionnel en faveur de la propriété située sur le chemin des Faucons, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8424-12-2015

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LA SUPERFICIE D'UN QUAI SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2013, CHEMIN DU LAC-SAUVAGE, LOTS 37-3 ET 37-18 DU RANG II

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Denise Mc Cabe et monsieur Philippe Jetté en faveur d'une propriété située au 2013, chemin du Lac-Sauvage, lots 37-3 et 37-18 du rang II ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à régulariser l'implantation d'un quai dont la longueur est de 12 mètres et la superficie est de 28 mètres carrés alors que l'article 97 du *Règlement de zonage* numéro 194-2011 établit la longueur maximale à 10 mètres et la superficie maximale à 20 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres scénarios, moins dérogoires, auraient pu être envisagés malgré les contraintes présentées par le site ;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'avoir effectué des travaux non conformes ne constitue pas, en soi, un élément justifiant le maintien de la situation dérogoire ;

CONSIDÉRANT QU'autoriser cette structure pourrait s'avérer inéquitable pour les autres riverains ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1790-11-2015, recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure présentée, pour les raisons mentionnées précédemment ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant le 2013, chemin du Lac-Sauvage, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8425-12-2015

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-005 VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE CHEMIN CHALOUX, LOT A-133 DU BLOC A

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Francine Gervais et monsieur Benoit Desjardins en faveur d'une propriété située sur le chemin Chaloux, lot A-133 du Bloc A ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Vv-564, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent l'aménagement d'un chemin d'accès pour permettre la construction d'un bâtiment principal sur cette propriété ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les critères d'évaluation du P.I.I.A.-005 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1791-11-2015, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ACCEPTER la demande de permis en faveur de la propriété située sur le chemin Chaloux, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8426-12-2015

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE CHEMIN CHALOUX, LOT A-133 DU BLOC A

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Francine Gervais et monsieur Benoit Desjardins en faveur d'une propriété située sur le chemin Chaloux, lot A-133 du Bloc A ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à permettre l'implantation d'un chemin d'accès dans la rive d'un milieu humide, à 1 mètre de celui-ci, alors que l'article 209 du *Règlement de zonage* numéro 194-2011 prévoit une bande riveraine de 10 mètres au pourtour de tout milieu humide ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété ne permet pas, raisonnablement, l'aménagement d'un chemin d'accès à un autre endroit sur la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à assurer la préservation d'un milieu humide fermé sur la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1792-11-2015, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située sur le chemin Chaloux, le tout tel que présenté ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située sur le chemin Chaloux, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8427-12-2015

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-002 VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 306, RUE DE LA GARE, PARTIE DU LOT 27A-10 DU RANG VII

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Josée Pagé, en faveur de la propriété située au 306, rue de la Gare, partie du lot 27A-10 du rang VII ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Ht-772, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la rénovation du bâtiment principal par le changement de la porte avant par une porte en fibre de verre de couleur rouge vif, l'ajout d'une boîte à fleurs rouge sous la fenêtre avant au rez-de-chaussée, l'ajout de volet gris pour les fenêtres de l'étage, de moulures noires, l'installation de rampe d'escalier et d'un portail en fer forgé ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les critères d'évaluation du P.I.I.A.-002 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1793-11-2015, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ACCEPTER la demande de permis en faveur de la propriété située au 306, rue de la Gare, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8428-12-2015
RENOUVELLEMENT DE MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir de nommer les membres qui siégeront au sein du Comité consultatif en environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant le CCE stipule que la durée du terme des membres du CCE est de deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de Guillaume Beaugard et André Levert expirent en décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Beaugard et Levert ont manifesté le désir de renouveler leur mandat jusqu'en décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Simon Levert, conseiller municipal responsable du comité consultatif en environnement, recommande au conseil le renouvellement du mandat de Messieurs Beaugard et Levert.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

DE RECONDUIRE le mandat de Messieurs Guillaume Beaugard et André Levert jusqu'au 31 décembre 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8429-12-2015
RENOUVELLEMENT DE MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir de nommer les membres qui siégeront au sein du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant ledit comité stipule que la durée du terme des membres du CCU est de deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Mesdames Annie Tremblay-Gagnon, Jeanne Bédard et Monsieur André Guindon, expire en décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE Annie Tremblay-Gagnon, Jeanne Bédard et André Guindon ont manifesté le désir de renouveler leur mandat jusqu'en décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Simon Levert, conseiller responsable du comité consultatif d'urbanisme, recommande au conseil le renouvellement du mandat de Mesdames Annie Tremblay-Gagnon, Jeanne Bédard et Monsieur André Guindon.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

DE RECONDUIRE le mandat de Mesdames Annie Tremblay-Gagnon, Jeanne Bédard et Monsieur André Guindon jusqu'au 31 décembre 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 8430-12-2015
RÈGLEMENT NUMÉRO 232-1-2015 AMENDANT LE RÈGLEMENT 232-2014
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LA REVITALISATION
DU SECTEUR DU NOYAU VILLAGEOIS DE LAC-CARRÉ

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement 232-2014 établissant un programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur du noyau villageois de Lac-Carré.

RÉSOLUTION 8431-12-2015
ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) prévoit que toute municipalité locale doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire, et consignés dans un plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

CONSIDÉRANT QU'une révision complète du plan de sécurité civile a été réalisée par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'APPROUVER le plan de sécurité civile préparé par les services administratifs ;

D'ABROGER tous les plans de mesures de sécurité civile préalablement adoptés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8432-12-2015
PROLONGATION DE LA POLITIQUE SALARIALE ET DE RELATIONS DE TRAVAIL
DES POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le 3 juillet 2012, le conseil municipal adoptait la politique salariale et de relations de travail des pompiers volontaires pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE PROLONGER la politique salariale et de relations de travail des pompiers volontaires jusqu'au 31 décembre 2016 aux mêmes conditions, à l'exception d'une hausse des salaires de 2.75 % à compter du 1^{er} janvier 2016, soit le taux accordé par la convention collective aux employés salariés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8433-12-2015

DEMANDES FINANCIÈRES ET DE SERVICES DES ORGANISMES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté, en juin 2008, la politique de reconnaissance des organismes et regroupements du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire venir en aide à ces organismes ou regroupements en leur versant une aide financière directe ou en les soutenant par ses ressources humaines ou matérielles qui se traduisent par des services ou une aide technique ;

CONSIDÉRANT QUE les différents organismes et regroupements du milieu ont déposé leurs demandes et que les Comités consultatifs sur la culture et sur les sports et loisirs ont déposé leurs recommandations.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'ACCEPTER les demandes suivantes :

Organisme	Demande
Club d'écriture	Accès gratuit à la salle Bellevue une journée par 2 semaines, soit le mardi de 14h à 16h de septembre à juin
Club Renaissance	2 405 \$ pour fins de location de salles, payable sur présentation des pièces justificatives.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8434-12-2015

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE SPORT ET LES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le pouvoir de nommer les membres qui siégeront au sein du Comité consultatif des sports et loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant le CCSL stipule que la durée du terme des membres du CCSL est de deux ans ;

CONSIDÉRANT que le mandat de Madame Luce Giroux et Messieurs Jacques Charbonneau et Pierre Boucher expire en décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT que Madame Luce Giroux et Monsieur Pierre Boucher ont manifesté le désir de renouveler leur mandat jusqu'en décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jacques Charbonneau ne souhaite pas renouveler son mandat ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Bédard, conseiller municipal responsable du comité consultatif des sports et loisirs, recommande au conseil le renouvellement des mandats de Luce Giroux et Pierre Boucher.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

DE RECONDUIRE les mandats de Luce Giroux et Pierre Boucher à titre de membres du Comité consultatif sur le sport et les loisirs jusqu'au 31 décembre 2017.

D'ADRESSER à Monsieur Charbonneau une lettre de remerciements pour le travail accompli au cours de ses mandats.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8435-12-2015

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le pouvoir de nommer les membres qui siégeront au sein du Comité consultatif sur la culture ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant le CCC stipule que la durée du terme des membres du CCC est de deux ans ;

CONSIDÉRANT que les mandats de Mesdames Christiane Sauvageau, Rachel Ouellette et Monsieur René Nadeau expirent en décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT que Mesdames Christiane Sauvageau, Rachel Ouellette et Monsieur René Nadeau ont manifesté le désir de renouveler leur mandat jusqu'en décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Lise Lalonde, conseillère municipale responsable du comité consultatif sur la culture, recommande au conseil le renouvellement de leurs mandats.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

DE RECONDUIRE le mandat de Mesdames Sauvageau et Ouellette et de Monsieur René Nadeau jusqu'au 31 décembre 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8436-12-2015

CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA REPOUSSE POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met à la disposition de la Société d'histoire de la Repousse une salle à l'étage de l'ancien presbytère situé au 1171 rue de la Pisciculture pour les fins de ses activités et une partie de la salle adjacente, en cohabitation avec l'exposition de maquettes anciennes ;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Société d'histoire de la Repousse sollicite la Municipalité pour l'obtention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir pour l'année 2016 les modalités de soutien technique et financier de la Municipalité envers la Société d'histoire ainsi que l'établissement des objectifs et la reddition des comptes de l'organisme envers la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été préparé par les services administratifs municipaux et les représentants de l'organisme.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8437-12-2015

SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CONCERNANT LES SURVEILLANTS DE PATINOIRE

CONSIDÉRANT la demande du syndicat de revoir l'horaire des employés au poste de surveillant de patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande aura un effet sur les conditions prévues à la convention collective pour le minimum d'heures garanties ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir un mécanisme pour assurer un partage équitable des heures garanties entre les personnes qui occuperont ce poste.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente numéro 34 avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré (CSN) concernant les surveillants de patinoire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8438-12-2015
EMBAUCHE DE SURVEILLANTS DE PATINOIRES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de surveillants de patinoire pour la saison 2015-2016 ;

CONSIDÉRANT QUE Serge Beaulieu et Serge Elliott ont manifesté leur intérêt pour la saison 2015-2016.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'EMBAUCHER Serge Beaulieu à titre de surveillant de patinoire pour effectuer le travail de surveillance à la patinoire localisée au Parc de la Gare et de Serge Elliott pour effectuer le travail de surveillance à la patinoire localisée au Chalet de la Mairie sur une durée de 12 semaines, soit du 19 décembre 2015 au 13 mars 2016, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur et de la lettre d'entente numéro 34.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 8439-12-2015
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet de lever la présente séance ordinaire à 20h35.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier

